

Travail suit la situation de près et l'on est en train d'envisager, sous tous les angles possibles, le rôle utile que le ministère, ou un représentant qu'il nommerait, pourrait jouer afin d'aplanir cette difficulté avant qu'expire l'avis de grève.

Le très hon. M. Diefenbaker: Question supplémentaire: cette menace de grève tient-elle en quelque sorte aux rapports étroits qui ont uni dans le passé Hal Banks, du Syndicat international des gens de mer, et l'Association internationale des débardeurs?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la situation actuelle découle directement d'une longue suite de mesures prises depuis le début de l'année en vue d'en arriver à un contrat de travail entre la Fédération canadienne des entreprises de navigation et le syndicat des débardeurs. Nous sommes tous au courant, n'est-ce pas, des événements qui se sont succédé. Je ne sais rien qui me permette de faire quelque observation sur le rapport qui pourrait exister entre la décision en question et la personne de M. Banks.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Autre question: si les deux parties en litige ne peuvent en venir à une solution, le ministre songe-t-il à recourir à un médiateur pour régler le différend avant la déclaration d'une grève?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la réponse que j'ai donnée au chef de l'opposition indique bien, il me semble, que c'est là une des mesures que pourrait prendre le ministère.

(Texte)

MARINS CANADIENS MENACÉS DE PERDRE
LEUR EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-P.-Antoine Bélanger (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question à l'honorable ministre du Travail. Je le prie de m'excuser de ne pas lui avoir donné préavis de ma question.

Le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures pour protéger les marins canadiens qui sont menacés de perdre leur emploi au profit des marins américains, à cause de la dispute entre les différentes unions de marins?

(Traduction)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne connais rien de cet aspect particulier du problème, savoir que les gens de mer des États-Unis mettraient en danger les emplois de Canadiens. Je ne dispose d'aucun renseignement là-dessus, mais je serais heureux d'en recevoir.

LES GRANDS LACS—ON DEMANDE UNE DÉCLARATION SUR LA SITUATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Le ministre a-t-il une déclaration à faire au sujet des pourparlers ou des entretiens qu'il a eus avec le secrétaire au Travail des États-Unis? En outre, les entretiens avec M. Wirtz ou avec les chefs syndicaux ont-ils abouti à un règlement de la situation qui existe sur les Grands lacs? Il importe au plus haut point que nous obtenions ces renseignements, afin de savoir si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures sans tarder en vue de donner suite à certaines recommandations de la Commission Norris.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis gré au chef de l'opposition de me fournir l'occasion de dire quelques mots au sujet de cette question très importante. Le gouvernement se propose de saisir la Chambre de la mesure législative visant à établir la mise en tutelle et je crois que le projet de résolution précédant le bill même figurera au *Feuilleton* demain.

Quand j'ai annoncé la décision du gouvernement au sujet de la tutelle de l'État, j'ai déclaré que nous aurions, dans l'intervalle, l'occasion de procéder par une autre méthode au règlement privé auquel s'étaient engagés les centres ouvriers au Canada et aux États-Unis. Nous avons profité de cet intervalle pour procéder à des entretiens visant cet objectif. En fin de semaine nous nous sommes réunis à Boston avec le secrétaire au Travail des États-Unis et certains représentants du mouvement syndical des États-Unis et du Canada. Il n'a été établi, au cours de ces réunions, aucune base solide qui nous permettrait de croire qu'on puisse éviter cette mesure législative.

Cela dit, monsieur l'Orateur, il me semble que nous devrions, en toute justice, annoncer à la Chambre que j'ai le vague espoir de nous trouver peut-être dans quelques jours—si les événements prennent une tournure favorable d'ici peu—dans une situation différente. Mais en ce moment, on a pris la décision de faire procéder le plus tôt possible—le préavis requis une fois donné—à l'application de la mesure de tutelle.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie le ministre et je lui demande d'expliquer à la Chambre ce qu'il voulait dire par ces mots: «Si les événements prennent une tournure favorable.»

L'hon. M. MacEachen: En marge de ces discussions, monsieur l'Orateur, une lueur d'espoir s'est manifestée au cours de la fin de semaine et si cet espoir aboutit à une